

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La préparation et la présentation des états financiers consolidés ci-joints ainsi que de toutes les autres informations du rapport annuel incombent à la direction. Celle-ci choisit et applique uniformément les principes et les méthodes comptables appropriés en plus de formuler des estimations jugées nécessaires pour préparer les états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. La direction doit également s'assurer que l'information financière présentée ailleurs dans ce rapport est conforme aux états financiers consolidés.

Afin de s'acquitter de sa responsabilité, la direction développe et maintient des systèmes de contrôles internes. Bien qu'aucun système rentable de contrôles internes ne puisse prévenir ni déceler toutes les erreurs et inexactitudes, la direction s'assure que ces systèmes sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés contre une perte importante ou une utilisation incorrecte, que les opérations sont dûment autorisées, comptabilisées et divulguées adéquatement et que les registres financiers sont fiables aux fins de la préparation des états financiers consolidés. Les vérificateurs internes, qui sont également des employés de la Société, revoient et évaluent les contrôles internes au nom de la direction. Les états financiers consolidés ont été vérifiés par les vérificateurs indépendants Deloitte & Touche s.r.l. conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Leur rapport est présenté plus loin.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction assume sa responsabilité en matière d'information financière et de contrôles internes par l'entremise d'un comité de vérification qui est composé uniquement d'administrateurs qui ne sont pas des employés de la Société. Cette responsabilité est aussi exercée dans le cadre de rencontres périodiques avec les dirigeants, les membres de l'administration financière et les vérificateurs internes et indépendants où il est question des activités de vérification, de la pertinence des contrôles financiers internes et de la présentation de l'information financière. Le comité de vérification revoit les états financiers consolidés ainsi que le rapport de gestion et il recommande au conseil d'administration de les adopter avant de les inclure dans le présent rapport annuel.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL ET CHEF DE LA DIRECTION,

LE VICE-PRÉSIDENT EXÉCUTIF ET CHEF DES FINANCES,



Glenn Murphy



George Halatsis

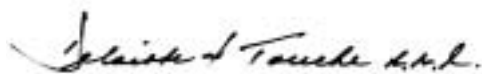
Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires de Corporation Shoppers Drug Mart

Nous avons vérifié les bilans consolidés de Corporation Shoppers Drug Mart au 1^{er} janvier 2005 et au 3 janvier 2004, et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie pour les exercices de 52 et de 53 semaines, respectivement, terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Corporation Shoppers Drug Mart au 1^{er} janvier 2005 et au 3 janvier 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices de 52 et de 53 semaines, respectivement, terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés

TORONTO (ONTARIO)
LE 4 FÉVRIER 2005

États consolidés des résultats

Exercice de 52 semaines terminé le 1^{er} janvier 2005 et exercice de 53 semaines terminé le 3 janvier 2004
(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

	2004	2003
Produits	4 723 119 \$	4 415 202 \$
Charges d'exploitation		
Coût des marchandises vendues et autres charges d'exploitation (note 2)	4 086 825	3 846 667
Amortissement	99 425	83 369
Bénéfice d'exploitation	536 869	485 166
Intérêts débiteurs (note 3)	47 450	76 329
Bénéfice avant impôts	489 419	408 837
Impôts sur les bénéfices (note 4)		
Exigibles	160 286	140 803
Futurs	13 263	11 406
	173 549	152 209
Bénéfice net	315 870 \$	256 628 \$
Bénéfice net par action ordinaire (note 11) :		
De base	1,52 \$	1,24 \$
Dilué	1,47 \$	1,20 \$

États consolidés des bénéfices non répartis

Exercice de 52 semaines terminé le 1^{er} janvier 2005 et exercice de 53 semaines terminé le 3 janvier 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
Bénéfices non répartis, déclarés au début	435 304 \$	177 716 \$
Incidence de la nouvelle norme comptable – Contrepartie reçue des fournisseurs (note 2)	(17 364)	(16 322)
Bénéfice net	315 870	256 628
Prime sur le capital-actions acquis aux fins d'annulation (note 11)	(128)	(82)
Bénéfices non répartis à la fin	733 682 \$	417 940 \$

Bilans consolidés

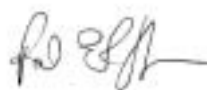
Au 1^{er} janvier 2005 et au 3 janvier 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
Actif		
À court terme		
Encaisse	– \$	8 813 \$
Débiteurs	376 190	340 667
Stocks (note 2)	293 093	268 010
Effets à recevoir de franchisés (notes 5 et 13)	177 755	–
Impôts futurs (note 4)	8 098	7 213
Charges payées d'avance	15 763	10 600
	870 899	635 303
Créances à long terme (note 5)	38 846	169 284
Immobilisations corporelles (note 6)	571 846	470 599
Frais reportés (note 7)	5 950	8 285
Impôts futurs (note 4)	–	2 280
Écart d'acquisition	1 999 095	1 983 483
Autres actifs incorporels (note 8)	13 057	6 625
Total de l'actif	3 499 693 \$	3 275 859 \$
Passif		
À court terme		
Dette bancaire	7 801 \$	– \$
Papier commercial (notes 3 et 9)	105 000	170 000
Créditeurs et charges à payer	577 817	589 591
Impôts à payer (note 2)	46 266	27 251
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 9)	25 000	–
	761 884	786 842
Dette à long terme (note 9)	554 943	650 000
Autres passifs à long terme (note 10)	12 465	8 983
Impôts futurs (note 4)	13 098	–
	1 342 390	1 445 825
Capitaux propres		
Capital-actions (note 11)	1 421 980	1 411 878
Surplus d'apport (note 11)	1 641	216
Bénéfices non répartis (note 2)	733 682	417 940
	2 157 303	1 830 034
Total du passif et des capitaux propres	3 499 693 \$	3 275 859 \$

Au nom du conseil d'administration,



Glenn Murphy
ADMINISTRATEUR



Paul E. Raether
ADMINISTRATEUR

États consolidés des flux de trésorerie

Exercice de 52 semaines terminé le 1^{er} janvier 2005 et exercice de 53 semaines terminé le 3 janvier 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	315 870 \$	256 628 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	99 520	96 178
Impôts futurs	13 263	11 406
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	2 400	826
Rémunération à base d'actions (note 11)	1 425	216
	432 478	365 254
Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement (note 12)	(58 528)	3 926
Augmentation (diminution) des passifs à long terme	3 482	(4 706)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	377 432	364 474
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(199 230)	(160 507)
Acquisitions d'entreprises	(22 256)	(17 908)
Effets à recevoir des franchisés (notes 5 et 13)	(177 755)	-
Créances à long terme	130 438	(57 679)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(268 803)	(236 094)
Activités de financement		
Papier commercial, montant net	(65 000)	170 000
Émission de la dette à long terme (note 9)	-	650 000
Remboursement de la dette à long terme (note 9)	(75 000)	(841 126)
Emprunt à terme renouvelable, montant net	4 943	-
Paiements au titre des instruments dérivés	-	(85 999)
Frais de financement reportés	(160)	(3 765)
Émission de capital-actions	4 057	86
Remboursement de prêts destinés à l'achat d'actions	6 107	2 152
Rachat de capital-actions	(190)	(141)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(125 243)	(108 793)
(Diminution) augmentation de l'encaisse	(16 614)	19 587
Encaisse (dette bancaire) au début	8 813	(10 774)
(Dette bancaire) encaisse à la fin	(7 801)\$	8 813 \$
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie		
Intérêts payés	43 994 \$	60 236 \$
Impôts sur les bénéfices payés	142 438 \$	177 361 \$

Notes complémentaires

1^{er} janvier 2005 et 3 janvier 2004 (en milliers de dollars, sauf les données sur les actions)

1. Mode de présentation

Corporation Shoppers Drug Mart (la « Société ») est le concédant de licences d'environ 915 pharmacies de détail Shoppers Drug Mart/Pharmaprix offrant une gamme complète de services au Canada. Les franchisés-proprétaires (les « franchisés ») exploitent les établissements Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. De plus, la Société détient et exploite un réseau de 49 centres de soins à domicile Home Health Care.

Les ventes à des clients externes des pharmacies de détail détenues par les franchisés et des établissements détenus par la Société (les « ventes du réseau ») se chiffrent à 6 471 192 \$ et à 6 056 571 \$, respectivement, pour les exercices de 52 semaines et de 53 semaines terminés le 1^{er} janvier 2005 et le 3 janvier 2004, respectivement. Les ventes du réseau autres que celles effectuées par les établissements que détient la Société ne font pas partie des produits de la Société.

L'exercice de la Société consiste en une période de 52 ou de 53 semaines se terminant le samedi le plus près du 31 décembre. L'exercice 2004 de la Société comprend 52 semaines comparativement à 53 semaines pour l'exercice 2003.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Principe de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Corporation Shoppers Drug Mart et de ses filiales.

Constatation des produits

Les produits sont tirés de la vente de marchandises aux franchisés et constatés lorsque ces marchandises sont expédiées. Les produits comprennent aussi les frais réclamés en échange des prestations de services aux franchisés et sont constatés lorsque ces services ont été rendus. La Société constate dans les produits sa part des bénéfices réalisés par les établissements des franchisés tout au long de l'année au moyen de frais de gestion qui sont calculés en fonction de la rentabilité de la pharmacie. Les produits sont constatés uniquement lorsque le recouvrement est probable et que la Société est raisonnablement assurée quant à son évaluation.

Les produits des établissements appartenant à la Société sont constatés au moment où les marchandises sont vendues à des clients externes, déduction faite des retours.

Encaisse et dette bancaire

L'encaisse et la dette bancaire sont principalement constituées d'espèces, déduction faite des chèques non compensés.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette estimative, selon le montant le moins élevé. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût d'acquisition. L'amortissement est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des biens, telle qu'elle est décrite ci-dessous :

Bâtiments	20 ans
Matériel et agencements	de 3 à 10 ans
Matériel informatique et logiciels	de 2 à 10 ans
Améliorations locatives	durée du bail ou 10 ans, selon la période la plus courte

Frais de financement reportés

Les frais de financement reportés sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période correspondant à la durée de la dette à laquelle ils se rapportent. Les montants non amortis sont imputés aux résultats lorsque la dette à laquelle ils se rapportent a été réglée.

Avantages sociaux futurs

La Société comptabilise ses obligations relativement aux régimes d'avantages sociaux des employés selon les conventions suivantes :

- Les coûts des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les employés sont déterminés de manière actuarielle selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables de la direction quant au rendement prévu de l'actif des régimes de retraite, à l'indexation des salaires, à l'âge des employés au moment de leur retraite et aux coûts prévus des soins de santé.
- L'actif des régimes est évalué à la juste valeur aux fins du calcul de son rendement prévu.
- L'excédent du gain ou de la perte actuariel net sur 10 % de l'obligation au titre des prestations ou sur 10 % de la juste valeur de l'actif des régimes, si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. La durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs couverts par les régimes de retraite et par les régimes d'avantages complémentaires de retraite est de 13 ans et de 10 ans, respectivement.

Impôts sur les bénéfiques

La Société comptabilise ses impôts sur les bénéfiques selon la méthode du passif fiscal. En vertu de cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction des écarts entre la valeur comptable des postes du bilan et leur valeur fiscale correspondante. Selon la méthode du passif fiscal, les impôts futurs sont calculés en fonction des taux d'imposition des sociétés pratiquement en vigueur pour les années au cours desquelles les écarts devraient se résorber.

Instruments financiers

La Société se sert de produits dérivés sur taux d'intérêt afin de gérer les risques découlant de la fluctuation des taux d'intérêt de sa dette à long terme. Les produits ou les charges liés à l'utilisation de ces instruments sont inclus dans les intérêts débiteurs de l'exercice.

La Société détermine, tant lors de la mise en place de la couverture que de façon continue par la suite, si les instruments dérivés qui servent aux opérations de couverture permettent de compenser de façon très efficace les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

Écart d'acquisition et autres actifs incorporels

La Société comptabilise comme écart d'acquisition l'excédent du prix d'achat d'une société acquise sur la juste valeur des actifs nets sous-jacents, y compris les actifs incorporels, à la date d'acquisition. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, mais ils sont soumis à un test de dépréciation annuellement. Dans l'éventualité d'une perte de valeur, l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur de ces actifs serait imputé aux résultats. Les actifs incorporels, composés de fichiers d'ordonnances acquis, sont amortis sur leur durée de vie utile prévue de sept ans.

Rémunération à base d'actions

La Société offre des régimes de rémunération à base d'actions, qui sont décrits à la note 11. Une charge de rémunération est constatée à l'égard de ces régimes pour les options sur actions attribuées aux employés et aux administrateurs après le 28 décembre 2002, selon la méthode de la juste valeur. Toute contrepartie payée par les employés et les administrateurs au moment de la levée des options sur actions est portée au crédit du capital-actions.

Estimations

La préparation des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et établisse des hypothèses qui influent sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Montants comparatifs

Certains montants comparatifs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers de l'exercice en cours.

Modifications de conventions comptables

CPN-144, Comptabilisation par un client de certaines contreparties reçues d'un fournisseur

En janvier 2004, le Comité sur les problèmes nouveaux (le « CPN ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés a publié le CPN-144, intitulé « Comptabilisation par un client (y compris un revendeur) de certaines contreparties reçues d'un fournisseur » (l'« abrégé du CPN »). L'abrégé du CPN exige d'un client qu'il comptabilise la contrepartie en espèces reçue d'un fournisseur comme une réduction du prix des produits du fournisseur et l'inscrive comme une réduction du coût des marchandises vendues et des stocks connexes lors de la constatation dans son état des résultats et son bilan. Certaines exceptions s'appliquent lorsque la contrepartie en espèces reçue constitue soit un remboursement de coûts différentiels engagés par le client pour vendre les produits du fournisseur, soit un paiement au titre de biens livrés ou de services fournis au fournisseur. L'abrégé du CPN doit être appliqué rétroactivement pour les périodes intermédiaires et les exercices se terminant après le 15 août 2004.

La Société bénéficie d'escomptes de certains de ses fournisseurs de marchandises, qu'elle enregistre comme une réduction du coût des marchandises vendues. Cette nouvelle directive a modifié le moment de la constatation de certains escomptes du fournisseur. En conséquence, la Société a retraité les résultats comparatifs et les soldes de 2003 dans ses états financiers. Les résultats pour l'exercice terminé le 3 janvier 2004 révèlent une augmentation du coût des marchandises vendues et d'autres charges d'exploitation, et une diminution du bénéfice d'exploitation de 1 644 \$, ainsi qu'une baisse du bénéfice net de 1 042 \$, ce qui entraîne un recul de 0,01 \$ du bénéfice net par action ordinaire de base alors que cela n'a aucune incidence sur le bénéfice net par action ordinaire dilué.

La mise en œuvre de la nouvelle norme a entraîné une diminution du solde d'ouverture des bénéfices non répartis de 17 364 \$ et de 16 322 \$ en 2004 et en 2003 respectivement. L'incidence sur les soldes au 3 janvier 2004 a été une baisse des stocks de 27 432 \$ et une diminution des impôts à payer de 10 068 \$.

Notes complémentaires

1^{er} janvier 2005 et 3 janvier 2004 (en milliers de dollars, sauf les données sur les actions)

3. Intérêts débiteurs

Les principaux éléments des intérêts débiteurs de la Société s'établissent comme suit :

	2004	2003
Intérêts sur la dette à long terme	36 076 \$	61 043 \$
Intérêts sur le papier commercial	8 879	1 651
Amortissement des frais de financement reportés	2 495	4 115
Radiation des frais de financement reportés	-	9 520
	47 450 \$	76 329 \$

Le papier commercial émis comporte des échéances allant de 1 jour à 90 jours, et des taux d'intérêts variables basés sur les taux des acceptations bancaires.

4. Impôts sur les bénéfiques

Le taux d'imposition effectif s'établit comme suit :

	2004	2003
Taux d'imposition combiné fédéral et provincial prévu par la loi	35,1 %	36,7 %
Ajusté en fonction de ce qui suit :		
Impôts des grandes sociétés	-	0,3 %
Diminution des impôts futurs découlant des variations du taux d'imposition prévu par la loi	-	(0,2)%
Charges non déductibles	0,4 %	0,4 %
Taux d'imposition effectif	35,5 %	37,2 %

Les principaux éléments des actifs et des passifs d'impôts futurs de la Société s'établissent comme suit :

	2004	2003
À court terme		
Charges à payer	9 578 \$	9 734 \$
Frais d'émission d'actions	2 193	2 161
Bénéfice non imposé dans la période considérée	-	(2 783)
Autres	(3 673)	(1 899)
	8 098 \$	7 213 \$
À long terme		
Actifs amortissables	(13 397) \$	(4 347) \$
Charges à payer	3 743	2 563
Frais de financement	78	3 859
Frais d'émission d'actions	26	2 187
Autres	(3 548)	(1 982)
	(13 098) \$	2 280 \$

La Société dispose de 41 206 \$ de pertes en capital qu'elle peut porter en réduction des gains en capital futurs. Aucune économie d'impôts sur les bénéfiques n'a été constatée relativement à ces pertes.

5. Créances à long terme

	2004	2003
Créances à long terme des franchisés	31 735 \$	163 653 \$
Autres créances à long terme	7 111	5 631
	38 846 \$	169 284 \$

Les créances à long terme des franchisés consistent essentiellement en des effets à recevoir portant intérêt qui sont remboursables sur demande, ne comportent aucune modalité fixe de remboursement et sont partiellement garantis par les actifs des établissements des franchisés. Le taux d'intérêt est fixé une fois l'an et s'établissait à 10,5 % au 1^{er} janvier 2005 et au 3 janvier 2004. La Société a pris les dispositions nécessaires pour assurer le refinancement d'une tranche de ses créances à long terme par une fiducie indépendante (voir la note 13) durant le premier trimestre de l'exercice 2005. En conséquence, la Société a reclassé un montant de 177 755 \$ des créances à long terme des franchisés dans l'actif à court terme.

6. Immobilisations corporelles

	2004			2003		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrain	33 487 \$	– \$	33 487 \$	27 390 \$	– \$	27 390 \$
Bâtiments	73 083	16 822	56 261	60 194	13 167	47 027
Matériel, agencements et logiciels	499 532	227 682	271 850	389 001	173 517	215 484
Améliorations locatives	302 956	92 708	210 248	249 971	69 273	180 698
	909 058 \$	337 212 \$	571 846 \$	726 556 \$	255 957 \$	470 599 \$

7. Frais reportés

	2004			2003		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Frais de financement reportés	14 587 \$	8 637 \$	5 950 \$	14 428 \$	6 143 \$	8 285 \$

8. Autres actifs incorporels

	2004			2003		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Fichiers d'ordonnances	15 057 \$	2 000 \$	13 057 \$	7 183 \$	558 \$	6 625 \$

Notes complémentaires

1^{er} janvier 2005 et 3 janvier 2004 (en milliers de dollars, sauf les données sur les actions)

9. Dette à long terme

	Échéance	2004	2003
Billets à moyen terme			
Série 1 – 4,97 %	Octobre 2008	300 000 \$	300 000 \$
Facilités à terme non renouvelables	Janvier 2007	275 000	350 000
		575 000 \$	650 000 \$
Facilité à terme renouvelable de 250 000 \$	Février 2007	4 943	–
		579 943 \$	650 000 \$
Moins tranche à court terme de la dette à long terme		25 000	–
		554 943 \$	650 000 \$

Les facilités de crédit à terme renouvelables et non renouvelables portent intérêt en fonction du taux préférentiel et des taux des acceptations bancaires.

En plus des facilités de crédit bancaire présentées dans le tableau, la Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable et prorogeable d'une durée de 364 jours de 300 000 \$.

Au cours de l'exercice 2003, la Société a refinancé environ 1,2 G \$ de facilités de crédit bancaire garanties de premier rang au moyen de la dette décrite ci-dessus et d'un programme de papier commercial. Dans le cadre du refinancement, la Société a engagé une charge de 9 520 \$ au titre des frais de financement reportés liés aux emprunts originaux. La Société a également résilié ses ententes relatives à des produits dérivés sur devises et inscrit une charge de 1 122 \$ par suite de la résiliation. Ces montants sont inclus dans les intérêts débiteurs de 2003 (voir la note 3).

Au 1^{er} janvier 2005, une tranche de 30 790 \$ de la facilité de crédit renouvelable de 250 000 \$ avait été utilisée, incluant des retraits de 25 847 \$ en vertu des lettres de crédit et des garanties de financement de transactions commerciales, dont une somme de 20 500 \$ relativement à une lettre de crédit dont le bénéficiaire est la fiducie indépendante (voir la note 13). Au 3 janvier 2004, une tranche de 9 080 \$ de la facilité de crédit renouvelable de 250 000 \$ avait été utilisée en vertu des lettres de crédit et des garanties de financement de transactions commerciales.

Remboursements minimaux

Les remboursements futurs minimaux requis en vertu de la dette à long terme pour les quatre prochaines années civiles sont les suivants :

Facilité à terme

2005	25 000 \$
2006	100 000
2007	150 000
	275 000 \$

Billets à moyen terme

2008	300 000 \$
	575 000 \$

10. Autres passifs à long terme

Avantages sociaux futurs

La Société a mis en place des régimes de retraite agréés à prestations déterminées auxquels presque tous les employés sont admissibles. La Société offre également à certains employés des prestations de retraite additionnelles en vertu d'un régime non agréé.

Les régimes de retraite sont capitalisés au moyen de cotisations établies selon des méthodes d'évaluation actuarielle, ainsi qu'il est permis par les organismes de réglementation des régimes de retraite, le cas échéant. Le coût des prestations gagnées par les employés est imputé aux résultats à mesure que les services sont rendus. Les prestations en vertu de ces régimes sont établies en fonction des années de service des employés et de leur salaire moyen de fin de carrière.

L'évaluation actuarielle la plus récente à des fins de financement avait été effectuée arrêtée au 31 décembre 2003. La prochaine évaluation devra être arrêtée au 21 décembre 2006.

La Société a également mis en place des régimes d'avantages complémentaires de retraite qui procurent aux retraités des avantages comme une assurance-vie et une assurance-maladie. Les coûts liés à ces régimes sont imputés aux résultats à mesure que les prestations sont acquises par les employés en fonction des services rendus.

Des montants de 9 558 \$ au 1^{er} janvier 2005 et de 6 378 \$ au 3 janvier 2004 relatifs aux avantages sociaux futurs au titre des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite sont inclus dans les autres passifs à long terme.

L'information sur les régimes de retraite et les autres régimes d'avantages complémentaires de retraite de la Société, selon des évaluations effectuées aux 30 novembre 2004 et 2003, s'établit comme suit :

	2004		2003	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Obligation au titre des prestations constituées	78 546 \$	3 998 \$	75 951 \$	3 411 \$
Juste valeur de l'actif des régimes	61 245	–	55 122	–
Situation de capitalisation – déficit des régimes	17 301	3 998	20 829	3 411
Modifications apportées aux régimes non constatées	(1 369)	–	(1 200)	–
Pertes non constatées	13 110	–	19 062	–
Passif au titre des prestations constituées	5 560 \$	3 998 \$	2 967 \$	3 411 \$
Obligation au titre des prestations constituées				
Obligation au titre des prestations au début	75 951 \$	3 411 \$	65 609 \$	3 087 \$
Coût des services rendus	5 081	722	4 393	399
Intérêts débiteurs	3 639	222	3 260	195
Cotisations des participants	958	–	1 031	–
Modifications apportées aux régimes	(289)	–	(1 320)	–
(Gain actuariel) perte actuarielle	(3 824)	–	5 310	–
Prestations versées	(2 970)	(357)	(2 332)	(270)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin	78 546 \$	3 998 \$	75 951 \$	3 411 \$
Juste valeur de l'actif des régimes				
Juste valeur de l'actif des régimes au début	55 122 \$	– \$	43 672 \$	– \$
Rendement réel de l'actif des régimes	4 228	–	4 760	–
Cotisations patronales	3 907	357	7 991	270
Cotisations des participants	958	–	1 031	–
Prestations versées	(2 970)	(357)	(2 332)	(270)
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin	61 245 \$	– \$	55 122 \$	– \$

Notes complémentaires

1^{er} janvier 2005 et 3 janvier 2004 (en milliers de dollars, sauf les données sur les actions)

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées sont les suivantes :

	2004			2003		
	Régimes de retraite agréés	Régimes de retraite non agréés	Autres régimes	Régimes de retraite agréés	Régimes de retraite non agréés	Autres régimes
Obligation au titre des prestations constituées, à la fin						
Taux d'actualisation	5,75 %	2,88 %	5,75 %	6,00 %	3,00 %	6,00 %
Croissance de la rémunération	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,50 %	4,50 %	4,50 %
Charge au titre des avantages sociaux, pour l'exercice						
Taux d'actualisation	6,00 %	3,00 %	6,00 %	6,50 %	3,25 %	6,50 %
Rendement prévu de l'actif des régimes	7,50 %	3,75 %	s.o.	7,50 %	3,75 %	s.o.
Croissance de la rémunération	4,50 %	4,50 %	4,50 %	4,50 %	4,50 %	4,50 %

Le taux tendanciel des coûts liés aux soins de santé utilisé est de 5,5 % et de 6,5 % pour 2004 et 2003, respectivement, 5,5 % étant le taux tendanciel final pour les exercices ultérieurs. Une variation de 1 % du taux tendanciel prévu des coûts liés aux soins de santé n'aurait pas une incidence importante sur les montants déclarés au titre d'autres régimes d'avantages sociaux.

Les composantes des charges liées aux régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite de la Société s'établissent comme suit :

	2004		2003	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût des services rendus	5 081 \$	722 \$	4 393 \$	399 \$
Intérêts débiteurs	3 639	222	3 260	195
Rendement réel de l'actif des régimes	(4 228)	–	(4 760)	–
(Gain actuariel) perte actuarielle	(3 824)	–	5 310	–
Modifications apportées aux régimes	(289)	–	(1 320)	–
Coûts découlant d'événements de l'exercice	379	944	6 883	594
Écart entre le rendement réel et le rendement prévu de l'actif des régimes	1 298	–	2 372	–
Écart entre le gain ou la perte actuariel constaté pour l'exercice et le gain ou la perte actuariel réel sur les obligations au titre des prestations constituées	4 649	–	(4 540)	–
Écart entre l'amortissement des modifications apportées aux régimes et les modifications réelles apportées aux régimes	169	–	1 200	–
Charge nette	6 495 \$	944 \$	5 915 \$	594 \$

Le total des paiements en espèces d'avantages sociaux futurs, qui se compose des contributions de la Société aux régimes de retraite et des paiements en espèces faits directement aux bénéficiaires des autres régimes de retraite, se chiffrait à 4 264 \$ (8 261 \$ en 2003).

L'actif des régimes de retraite agréés se compose d'espèces, de contributions à recevoir et d'une quote-part d'une fiducie globale. L'actif détenu par la fiducie globale a été investi dans un nombre limité d'organismes de placement collectif, en fonction des valeurs marchandes aux 30 novembre 2004 et 2003, respectivement, comme suit :

	2004	2003
Titres de capitaux propres	60 %	61 %
Titres à revenu fixe	40 %	38 %
Espèces et quasi-espèces	-	1 %

L'actif du régime non agréé se compose d'espèces et de placements. Les placements sont dans des organismes de placement collectif, selon une répartition de 60 % dans les titres de capitaux propres et de 40 % dans des obligations, en fonction des valeurs marchandes aux 30 novembre 2004 et 2003, respectivement.

11. Capital-actions

Autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires

Nombre illimité d'actions privilégiées, pouvant être émises en séries sans valeur nominale

En circulation

	2004		2003	
	Nombre d'actions ordinaires	Valeur attribuée	Nombre d'actions ordinaires	Valeur attribuée
Solde au début	209 724 407	1 411 878 \$	209 703 488	1 419 783 \$
Actions émises	275 632	5 008	29 691	377
Actions rachetées	(9 194)	(62)	(8 772)	(59)
Prêts destinés à l'achat d'actions, montant net	-	5 156	-	(8 223)
Solde à la fin	209 990 845	1 421 980 \$	209 724 407	1 411 878 \$

Nombre moyen pondéré d'actions en circulation

1^{er} janvier 2005

De base	208 149 810
Dilué	214 942 244

3 janvier 2004

De base	206 792 009
Dilué	213 953 746

Au cours de l'exercice terminé le 1^{er} janvier 2005, la Société a émis 275 632 actions ordinaires (29 691 en 2003) dont la valeur attribuée est de 5 008 \$, déduction faite des impôts de néant (en 2003, 377 \$, déduction faite des impôts de 21 \$), y compris 241 114 actions (17 250 en 2003) dont la valeur attribuée est de 3 917 \$ (91 \$ en 2003) qui ont été émises à la levée d'options. En outre, 9 194 actions ordinaires (8 772 en 2003) ont été rachetées aux fins d'annulation au coût de 190 \$ (141 \$ en 2003), ce qui comprend une prime de 128 \$ (82 \$ en 2003); ce dernier montant est en sus du capital déclaré et il a été imputé aux bénéficiaires non répartis.

Les actions ordinaires qui peuvent être émises en vertu des régimes d'options sur actions de la Société, y compris les actions dont la restitution est conditionnelle, ont un effet dilutif sur le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, qui se chiffre à 6 792 434 (7 161 737 en 2003).

Les conventions avec les actionnaires individuels traitent de questions liées au transfert de certaines actions de la Société et des franchisés, y compris les actions émises en vertu des options attribuées à la direction. En particulier, chacune de ces

Notes complémentaires

1^{er} janvier 2005 et 3 janvier 2004 (en milliers de dollars, sauf les données sur les actions)

conventions prévoit, sous réserve de certaines exceptions, une interdiction générale à l'égard du transfert des actions d'un membre de la direction ou d'un franchisé pour une période de cinq ans à compter de la date à laquelle la convention a été conclue. Au 1^{er} janvier 2005, 203 061 et 860 157 actions émises à l'intention de la direction et des franchisés, respectivement, étaient assujetties à cette restriction.

La Société a consenti des prêts à certains employés clés en vertu d'un régime d'achat d'actions afin qu'ils acquièrent des actions ordinaires de la Société. Les créances relatives aux prêts consentis aux fins d'achat d'actions ne portent aucun intérêt, viendront à échéance entre 2007 et 2010, sont assujetties à certaines modalités de remboursement en vertu d'une convention avec les actionnaires et sont garanties par les actions auxquelles les prêts se rapportent. Les prêts consentis aux fins d'achat d'actions sont présentés comme une réduction du capital-actions, et les actions visées par l'achat sont déduites de l'établissement du nombre moyen pondéré d'actions en circulation aux fins du calcul du bénéfice net de base par action ordinaire.

Rémunération à base d'actions

La Société a établi des régimes de rémunération à base d'actions à l'intention de certains employés et des membres de son conseil d'administration, comme il est décrit ci-dessous, et a réservé 20 000 000 d'actions ordinaires qui seront émises en vertu de ces régimes. La Société a mis sur pied un régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs non salariés, lequel est décrit ci-après.

En 2003, la Société a adopté la norme comptable 3870, intitulée « Rémunérations et autres paiements à base d'actions » sur une base prospective. Les recommandations exigent l'utilisation de la méthode à la juste valeur pour comptabiliser les options sur actions émises en vertu des régimes d'options sur actions à l'intention des employés et des administrateurs. La Société a inscrit une charge de 1 426 \$ (216 \$ en 2003) liée aux options sur actions émises en 2004 en vertu de ces deux régimes.

Si la charge de rémunération en vertu de la méthode de comptabilisation à la juste valeur avait été constatée à l'égard des options sur actions émises en 2002, le bénéfice net de la Société pour les exercices terminés le 1^{er} janvier 2005 et le 3 janvier 2004 aurait été réduit de 1 926 \$ et de 3 804 \$, respectivement. Le bénéfice de base par action aurait été de 1,51 \$ et de 1,23 \$, et le bénéfice dilué par action aurait été de 1,46 \$ et de 1,19 \$, respectivement.

La juste valeur de chaque option a été estimée à la date d'attribution selon le modèle de fixation du prix des options de Black et Scholes. Les hypothèses relatives aux moyennes pondérées qui ont été utilisées pour calculer la valeur des options émises en vertu de chaque régime d'options à l'intention des employés et des administrateurs sont les suivantes :

	Régime à l'intention des employés	Régime à l'intention des administrateurs
Juste valeur par option	13,01 \$	13,28 \$
Hypothèses relatives à l'évaluation :		
Durée prévue	7,5 ans	6,5 ans
Dividendes prévus	néant	néant
Volatilité prévue	28,2 %	28,6 %
Taux d'intérêt sans risque	4,09 %	4,39 %

Le bénéfice pro forma et le bénéfice par action pro forma ne tiennent pas compte des options attribuées avant 2002.

Régime d'options sur actions à l'intention des employés

Le prix de levée par action des options émises à l'intention de certains employés ne peut être inférieur à la juste valeur marchande à la date d'attribution des options. Les options acquises en fonction d'une période de temps et les options acquises en fonction du rendement sont attribuées en proportions égales. Les options acquises en fonction d'une période de temps peuvent être levées à raison de 20 % par année à l'anniversaire de la date d'attribution, pendant les cinq années suivant la

date d'attribution. Les options acquises en fonction du rendement peuvent être levées à raison de 20 % par année à l'anniversaire de la date d'attribution, pendant les cinq années suivant la date d'attribution, pourvu que la Société ait atteint certaines cibles de rendement précises fondées sur le bénéfice. Les cibles de rendement qui n'ont pas été atteintes sont considérées avoir été atteintes si le rendement est obtenu sur une base cumulative au cours des années qui suivent. Les options acquises en fonction du rendement peuvent être entièrement levées au neuvième anniversaire de la date d'attribution (pourvu qu'elles n'aient pas pris fin autrement), peu importe que les cibles de rendement aient été atteintes ou non.

Au moment de la cessation d'emploi d'un titulaire d'options, toutes les options ne pouvant être levées prennent fin immédiatement, et les options pouvant être levées viennent à échéance dans les 180 jours qui suivent la date de cessation d'emploi. En vertu du régime, la Société peut verser à certains titulaires d'options mis à pied un montant en espèces représentant la plus-value des options pouvant être levées, afin de les annuler.

Sous réserve de certains événements antérieurs à l'expiration des options, tels que le licenciement motivé d'un employé, toutes les options pouvant être levées prennent fin au dixième anniversaire de la date d'attribution.

Un sommaire ainsi que l'évolution de la situation du régime d'options sur actions à l'intention des employés au cours de l'exercice sont présentés ci-dessous :

	2004		2003	
	Options sur actions ordinaires	Moyenne pondérée du prix de levée par action	Options sur actions ordinaires	Moyenne pondérée du prix de levée par action
En cours au début	7 185 592	7,11 \$	7 202 542	7,01 \$
Attribuées	207 108	31,64	74 646	26,00
Levées	(61 114)	11,07	(17 250)	5,28
Confisquées/annulées	(26 177)	26,78	(74 346)	16,73
En cours à la fin	7 305 409	7,70 \$	7 185 592	7,11 \$
Options pouvant être levées à la fin	5 091 128	6,06 \$	4 089 144	5,63 \$

Fourchette des prix de levée	Options en cours en 2004			Options pouvant être levées en 2004	
	Nombre d'options en cours	Durée contractuelle moyenne pondérée (années)	Moyenne pondérée du prix de levée/action	Nombre d'options pouvant être levées	Moyenne pondérée du prix de levée/action
5,00 \$ à 5,60 \$	6 289 884	5,0	5,22 \$	4 796 534	5,16 \$
17,13 \$ à 24,84 \$	748 615	7,3	20,59	283 397	20,42
25,86 \$ à 26,57 \$	74 646	8,7	26,00	11 197	26,00
29,30 \$ à 36,41 \$	192 264	9,4	31,82	–	–
	7 305 409	5,4	7,70 \$	5 091 128	6,06 \$

Régime d'options sur actions à l'intention des administrateurs

En vertu du régime d'options sur actions à l'intention des administrateurs, la Société émet, à chaque administrateur, des options acquises en fonction d'une période de temps permettant d'acheter 60 000 actions ordinaires. Le prix de levée des options par action correspond à la juste valeur marchande de l'option à la date d'attribution de l'option, qui est habituellement la date à laquelle le titulaire d'options devient un administrateur. Le tiers des options peut être levé chaque année à la date anniversaire de l'attribution, sur une période de trois ans. Les options ne pouvant être levées deviennent caduques lorsque le titulaire cesse d'être un administrateur, et les options pouvant être levées viennent à échéance 180 jours après la date à laquelle le titulaire cesse d'être un administrateur ou à la date d'échéance des options, soit au dixième anniversaire de la date d'attribution, selon la date la plus rapprochée.

Notes complémentaires

1^{er} janvier 2005 et 3 janvier 2004 (en milliers de dollars, sauf les données sur les actions)

Un sommaire ainsi que l'évolution de la situation du régime d'options sur actions à l'intention des administrateurs au cours de la période sont présentés ci-dessous :

	2004		2003	
	Options sur actions ordinaires	Moyenne pondérée du prix de levée par action	Options sur actions ordinaires	Moyenne pondérée du prix de levée par action
En cours au début	600 000	19,98 \$	540 000	19,20 \$
Attribuées	60 000	34,14	60 000	26,95
Levées	(180 000)	18,00	–	–
En cours à la fin	480 000	22,49 \$	600 000	19,98 \$
Options pouvant être levées à la fin	340 000	19,80 \$	320 000	18,68 \$

Fourchette des prix de levée	Options en cours en 2004			Options pouvant être levées en 2004	
	Nombre d'options en cours	Durée contractuelle moyenne pondérée (années)	Moyenne pondérée du prix de levée/action	Nombre d'options pouvant être levées	Moyenne pondérée du prix de levée/action
18,00 \$	240 000	6,9	18,00 \$	240 000	18,00 \$
23,35 \$ à 26,95 \$	180 000	8,0	24,59	100 000	24,12
34,14 \$	60 000	9,8	34,14	–	–
	480 000	7,7	22,49 \$	340 000	19,80 \$

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs non salariés

La Société maintient un régime d'unités d'actions différées (le « régime d'unités d'actions ») qui donne aux administrateurs le choix de recevoir des unités d'actions différées tenant lieu de paiement en espèces pour la totalité ou une partie de leur rémunération. Lorsqu'un administrateur se prévaut de ce régime, la Société crédite son compte du nombre d'unités d'actions différées (la valeur de chacune de ces unités équivalant à celle de une action ordinaire) égal au montant de la rémunération différée, divisé par la juste valeur marchande des actions ordinaires. Lorsque la Société verse des dividendes sur les actions ordinaires, les comptes des administrateurs sont crédités d'un montant équivalent sous forme d'unités d'actions différées supplémentaires. Lorsque l'administrateur cesse d'être membre du conseil d'administration, il reçoit un montant en espèces égal au nombre d'unités d'actions différées créditées à son compte, multiplié par la juste valeur marchande des actions ordinaires à la date à laquelle l'administrateur cesse d'être membre du conseil d'administration ou à une date ultérieure que choisit l'administrateur, cette date devant en toute circonstance être antérieure à la fin de l'année civile suivante. Au cours de l'exercice, la Société a émis un total de 8 207 unités d'actions différées (8 999 en 2003) en vertu du régime d'unités d'action et inscrit 424 \$ au titre de la rémunération des administrateurs (335 \$ en 2003).

12. Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement

	2004	2003
Débiteurs	(35 523) \$	(18 947) \$
Stocks	(25 083)	(26 294)
Charges payées d'avance	(5 163)	(6 607)
Créditeurs et charges à payer	(11 774)	91 099
Impôts à payer	19 015	(35 325)
	(58 528) \$	3 926 \$

13. Engagements et passif éventuel

Obligations en vertu des contrats de location-exploitation

Les paiements de location minimaux annuels en vertu des contrats de location à long terme pour les établissements et les locaux à bureaux s'établissent comme suit :

	2005	2006	2007	2008	2009	Par la suite
Total des obligations en vertu des contrats de location	193 428 \$	197 955 \$	186 213 \$	172 365 \$	152 650 \$	926 623 \$

La Société impute aux franchisés des charges locatives afin de recouvrer les loyers exigibles relatifs aux établissements.

Services de distribution

La Société a conclu une entente avec une tierce partie en vue de fournir des services de distribution aux établissements de la Société et ce, jusqu'au 31 décembre 2006. En vertu de cette entente, la tierce partie pourra imputer à la Société les frais spécifiés engagés lors de la prestation des services de distribution en plus de frais de gestion annuels.

Services d'information

En 2004, la Société a conclu une entente d'une durée de cinq ans afin d'impartir certains services d'information à un tiers. La Société s'est engagée à verser des paiements annuels moyens d'environ 7 000 \$ sur la durée de l'entente.

Fiducie de financement

Au cours du quatrième trimestre de 2004, la Société a obtenu, pour le compte de ses franchisés, du financement supplémentaire de la part d'une fiducie indépendante (la « fiducie »), laquelle a été établie dans le but de consentir des prêts aux franchisés pour leur faciliter l'acquisition de stocks et financer leurs besoins en fonds de roulement. Le financement des activités de la fiducie s'effectue au moyen de l'émission de billets à court terme adossés à des créances à l'intention de tiers investisseurs. Au 1^{er} janvier 2005, l'encours total des prêts consentis par la fiducie à des franchisés de la Société s'élevait à environ 198 000 \$. La Société a pris des dispositions avec un consortium bancaire pour qu'il émette une lettre de crédit de soutien à l'intention de la fiducie. Cette lettre, dont la valeur correspond à environ 10 % du capital total des prêts, soit 20 500 \$, est une mesure de rehaussement du crédit, qui permet en retour à la fiducie d'offrir des modalités de financement avantageuses aux franchisés de la Société.

Si, à quelque moment que ce soit, les coûts d'emprunt de la fiducie et les frais applicables excèdent les intérêts perçus sur les prêts consentis aux franchisés, la fiducie a le droit de demander à la Société d'effectuer un paiement pour combler toute insuffisance. De l'avis de la direction de la Société, la Société encourt peu de risques d'avoir à effectuer un tel paiement puisqu'elle prend part à l'établissement du taux que les franchisés doivent payer sur leurs emprunts. Dans l'éventualité où un franchisé manquerait à son obligation de rembourser un emprunt contracté auprès de la fiducie, la Société est autorisée à acquérir cet emprunt auprès de la fiducie, auquel moment la Société se verra attribuer le titre d'emprunt du franchisé et la documentation connexe en matière de garanties fournies à la fiducie. La cession de cette documentation conférerait à la Société une priorité de garantie sur les stocks du franchisé, sous réserve de certaines exigences prévues par la loi en ce qui a trait à la priorité de rang antérieure. Comme elle prend part à l'établissement du montant emprunté par les franchisés auprès de la fiducie, la Société prévoit que le produit net de l'actif donné en garantie couvrira tout paiement effectué pour acquérir auprès de la fiducie un emprunt en souffrance, y compris toutes les charges connexes. Dans l'éventualité où la Société choisirait de ne pas acquérir auprès de la fiducie l'emprunt en souffrance, cette dernière pourrait prélever des montants en vertu de la lettre de crédit de soutien ou recourir à la garantie. La Société a convenu de rembourser le montant prélevé au consortium bancaire émetteur si la fiducie prélève des montants en vertu de la lettre de crédit de soutien.

Notes complémentaires

1^{er} janvier 2005 et 3 janvier 2004 (en milliers de dollars, sauf les données sur les actions)

Garanties

Au 1^{er} janvier 2005 et au 3 janvier 2004, la Société a fourni des garanties d'environ 350 000 \$ et 449 000 \$, respectivement, à diverses banques en ce qui a trait à des emprunts contractés par des franchisés. À ces dates, les diverses banques avaient accordé des lignes de crédit totalisant 285 250 \$ et 412 525 \$, respectivement aux franchisés, et des tirages totalisant 185 462 \$ et 355 313 \$, respectivement, avaient été effectués en vertu de ces lignes de crédit.

Dans l'éventualité où des paiements devraient être versés en vertu des garanties, la Société détient une sûreté à charge flottante ou générale grevant tous les actifs des franchisés, à l'exception des stocks offerts en garantie à l'égard des emprunts contractés par les franchisés auprès de la fiducie susmentionnée. Au 1^{er} janvier 2005, la Société estime que le produit net des actifs visés par cette sûreté excéderait tout paiement nécessaire en vertu de ces garanties.

Litiges

La Société a indemnisé Imperial Tobacco Canada Limited pour tous les recours judiciaires contre la Société pour la période antérieure au 4 février 2000. Par ailleurs, la Société est partie à certains litiges dans le cours normal des affaires.

De l'avis de la direction, l'issue éventuelle de ces litiges n'aura aucune incidence importante sur la situation financière ni sur les résultats d'exploitation de la Société. La direction a inscrit une provision liée à ces litiges, en fonction des hypothèses les plus probables relativement à leur règlement définitif.

Autres

Dans le cours normal de ses activités, la Société a conclu des ententes importantes pour l'acquisition de biens et de services, comme l'acquisition de stocks ou d'immobilisations, dont la plupart sont à court terme de nature et réglées selon les modalités commerciales normales.

14. Instruments financiers

Produits dérivés sur taux d'intérêt

La Société a conclu des ententes relatives à des produits dérivés sur taux d'intérêt en vue de convertir une dette à taux variable au montant nominal de référence de 350 000 \$ en une dette à taux fixe. Les taux d'intérêt fixes à payer par la Société aux termes de ces ententes s'échelonnent de 6,07 % à 6,10 %. Les ententes viennent à échéance le 14 avril 2005.

En fonction des valeurs marchandes au 1^{er} janvier 2005 et au 3 janvier 2004, la Société aurait subi des pertes de 3 252 \$ et de 14 835 \$, respectivement, pour résilier ces ententes relatives à des produits dérivés sur taux d'intérêt. Les valeurs marchandes ont été établies en fonction de renseignements fournis par les contreparties de la Société dans le cadre de ces ententes.

Risque de contrepartie

Des fluctuations dans les taux d'intérêt sous-jacents aux ententes qu'a conclues la Société relativement à des produits dérivés sur taux d'intérêt entraîneront des gains et des pertes liés aux marchés. Par ailleurs, la Société est susceptible de subir des pertes si une des contreparties aux ententes relatives aux produits dérivés manque à ses obligations. La Société a tenté de réduire le risque de contrepartie en choisissant de traiter avec de grandes institutions financières internationales.

Risque de crédit

La Société est exposée à un risque de crédit découlant des débiteurs et des créances à long terme des franchisés. Le risque de recouvrement est atténué du fait que les soldes dus sont répartis entre bon nombre de franchisés différents.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers représente le montant estimatif que recevrait ou paierait la Société si elle résiliait une entente à la date de présentation de l'information.

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs, de la dette bancaire, du papier commercial et des crédateurs se rapproche de leur valeur comptable en fonction de leur échéance à court terme. La juste valeur des créances à long terme, du passif à long terme et de la dette à long terme se rapproche de leur valeur comptable compte tenu des taux actuels du marché liés à ces instruments.

Ainsi qu'il est mentionné ci-dessus, la juste valeur des taux d'intérêt est évaluée en fonction des taux actuels du marché et des renseignements fournis par les contreparties de la Société dans le cadre de ces ententes.

15. Opérations entre apparentés

La Société a engagé des frais de gestion et des charges administratives de 584 \$ et de 2 214 \$ pendant les exercices terminés le 1^{er} janvier 2005 et le 3 janvier 2004, respectivement, auprès de certains actionnaires qui détenaient collectivement 25,5 % des actions ordinaires de la Société au 3 janvier 2004. Le paiement des frais de gestion et des charges aux actionnaires a pris fin le 6 avril 2004 à la suite de la résiliation d'une entente survenue entre les actionnaires qui a pris effet le 6 avril 2004.

Annexe aux états financiers consolidés portant sur la couverture par le bénéfice

Exercice de 52 semaines terminé le 1^{er} janvier 2005

Couverture par le bénéfice des obligations liées à la dette à long terme	11,89 fois
--	------------

Le ratio de la couverture de la dette à long terme (y compris toute tranche à court terme) par le bénéfice correspond au bénéfice net (avant intérêts et impôts sur les bénéfices) divisé par les intérêts débiteurs sur la dette à long terme (y compris toute tranche à court terme). Les intérêts débiteurs excluent tous les montants liés à l'amortissement qui étaient inclus dans les intérêts débiteurs, tels qu'ils sont présentés dans les états consolidés des résultats de la Société pour l'exercice.